

Berne, le 2 avril 2025

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

À vélo électrique en toute sécurité

Un nombre d'accidents mortels sans précédent

Année après année, le nombre d'accidents de vélo électrique ne cesse d'augmenter en Suisse. En 2024, on a recensé 533 blessé-es graves et 25 tué-es dans de tels accidents. Par le biais d'une campagne de sensibilisation nationale, le BPA et l'assureur Allianz incitent les cyclistes motorisé-es à adopter une conduite défensive et à anticiper pour réduire leur risque d'accident. Par ailleurs, de nouvelles règles de signalisation entreront en vigueur dès juillet. Le symbole «cycle» s'appliquera alors à l'ensemble des vélos électriques, tandis que le pictogramme «cyclomoteur» sera valable pour tous les vélos électriques rapides.

Le vélo électrique a le vent en poupe depuis un certain nombre d'années en Suisse. Cette popularité s'accompagne toutefois d'une hausse de l'accidentalité. L'an dernier, 533 personnes ont été grièvement blessée-es, ce qui constitue une baisse de 10% par rapport à l'année précédente, mais 25 personnes ont perdu la vie. Jamais il n'y a eu autant d'accident mortels. En 2024, une personne sur dix tuée dans un accident de la route circulait à vélo électrique. Plus de la moitié des accidents graves de vélo électrique sont des accidents individuels, souvent consécutifs à une perte de maîtrise. En raison des vitesses plus élevées pratiquées par les cyclistes motorisé-es, les distances de freinage sont généralement plus longues à vélo électrique qu'à vélo classique, et il reste moins de temps pour réagir aux imprévus.

Attention à ne pas surexploiter le potentiel du vélo électrique

Pour arriver à bon port, il convient de rouler en anticipant et d'adapter en permanence sa vitesse à la situation et aux conditions de la route. Du fait de leur fine silhouette, les cyclistes motorisé-es doivent s'attendre à tout moment à passer inaperçu-es pour les autres usager-ères de la route. C'est pourquoi le BPA leur recommande de se rendre visibles, par exemple au moyen d'un gilet de sécurité, et de respecter l'obligation d'allumer l'éclairage aussi de jour. Le port d'un casque réduit par ailleurs fortement le risque de blessures graves à la tête en cas d'accident.

Rouler uniquement là où les vélos électriques sont autorisés

Dès le mois de juillet, l'ordonnance sur la signalisation routière sera adaptée pour les vélos électriques. Le pictogramme «cycle» s'appliquera alors à l'ensemble des vélos électriques, alors que le symbole «cyclomoteur» sera valable pour tous les vélos électriques rapides. Ainsi, à l'avenir, il sera par exemple possible d'interdire aux vélos électriques rapides d'emprunter certaines pistes cyclables. Cette mesure permettra une meilleure séparation des trafics, ce qui contribuera à réduire les différences de vitesse sur les itinéraires cyclables très fréquentés et à éviter les conflits.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.



Ensemble pour plus de sécurité

Pour faire baisser le nombre d'accidents graves de vélo électrique, le BPA et Allianz s'associent dans le cadre d'une campagne de sensibilisation nationale. En tant que centre de compétences national, le BPA collabore avec des organisations, associations et entreprises de toute la Suisse afin de mettre en place une prévention ciblée visant à réduire les risques d'accident. La campagne «vélo électrique» a pu voir le jour grâce au soutien financier d'Allianz.